REGLEMENT

41ème Foulée d'Aubergenville

Dimanche 21 mars 2027

Art 1. ORGANISATEUR

La 41ème Foulée d'Aubergenville est organisée par le Club Athlétique d'Aubergenville

Adresse organisateur : Club Athlétique Aubergenville, Maison des associations 25 route des te40 sous 78410 Aubergenville

Contact mail : c2a.contact78@gmail.com

Cette 41ème edition se déroulera le dimanche 21 mars 2027 à Aubergenville dans le département des Yvelines

Art 2. LES EPREUVES

9h00 : 5km – course de Minimes (2013) à Masters

10H00 : 10 km – Course de Cadets à Masters

12H00 : 1,1 km – Course des poussins - poussines

12H15 : 2,1 km – Course des benjamins et minimes (filles et garçons)

Le parcours de 10 km est constitué de 2 boucles de 5 km avec marquage de tous les kilomètres.

Les 5 et 10 km répondent au réglement de course FFA et sont qualificatifs aux Championnats de France et inscrit au challenge des Yvelines. Ces courses possédent un label bronze.

Le circuit est rapide avec un dénivelé négatif inférieur à 1m/Km.

Pour le 10 km, le temps imparti aux coureurs pour boucler le premier tour est limité à 1h00. Passé ce délai, tout coureur sera mis hors course, le dossard lui sera retiré et il ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation.

Art 3. CONDITIONS OBLIGATOIRES POUR PARTICIPER

Les coureurs mineurs devront tous être munis d'une autorisation parentale, d'un questionnaire de santé mineur ou d'une licence FFA.

Les licenciés doivent être titulaires d'une licence d'Athlétisme (compétition, santé loisir running ou pass'running) 2026/2027.

Les non licenciés doivent fournir un Parcours Prévention Santé (PPS) en cours de validité.

Aucun autre document ne sera accepté.

Art 4. LES TARIFS

Conformément à la réglementation FFA relative à l'attribution des labels, une différenciation tarifiaire est appliquée aux licenciées FFA.

TARIFS INSCRIPTIONS	PRIX LICENCIES	PRIX NON LICENCIES
5 KM	13€	15€
10 KM	18€	20€
COURSE POUSSINS	3€	3€
COURSE BENJAMIN MINIMES	3€	3€

Art 5. MODALITE D'INSCRIPTION

Les inscriptions pour les 5 et 10 km se font exclusivement en ligne sur le site www.protiming.fr

Le nombre de dossards limités à 1700 pour le 5 et 10km et 100 dossards pour les courses jeunes

La cloture des inscriptions est fixée au plus tard au samedi 19.. mars 2027 à 12h00 ou avant dans la limite des dossards disponible.

Aucune inscription ne sera réalisée sur place ou lors du retrait des dossards

Modalités pour les courses jeunes :

1. Inscription en ligne sur : www.protiming.fr - Clôture des inscriptions en ligne : Mercredi 17 mars 2027 à 12h00
2. Inscription sur place :

Clôture des inscriptions : 11H30 pour les poussines - poussins

Clôture des inscriptions : 11H50 pour les benjamins et minimes filles et garçons

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Competition, athlé Entreprise, Athlé running, ou d'un « Pass J'aime Courir » délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées

- Soit d'un Parcours de Prévention Santé (PPS), à réaliser en ligne à l'adresse suivante https://pps.athle.fr. Document valable 1 an

Le Parcours de Prévention Santé est réservé aux personnes âgées de 18 ans et plus à la date de la course.

Pour les mineurs « non licencié », le règlement de la FFA prévoit l'utilisation du Questionnaire de Santé suivant :

1. Téléchargez le questionnaire_de_sante_mineur.pdf
2. Répondez à l'ensemble des questions, avec l'aide des personnes exerçant l'autorité parentale. Les réponses sont strictement confidentielles et ne doivent pas être communiquées à l'organisateur.
3. Transmetez-nous uniquement le résultat du questionnaire, à savoir : · « Aucune réponse positive » · ou « Au moins une réponse positve »
4. Si aucune réponse positive n'a été donnée, il suffit de nous le confirmer par écrit à l'adresse suivante : c2a.contact@gmail.com (sans joindre le questionnaire).
5. Si au moins une réponse positve a été donnée, il est nécessaire de consulter un médecin afin d'obtenir un certificat d'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Nous attirons votre attention sur le fait que conformément à la réglementation FFA en vigueur à ce jour, les licences de la fédération FFTRI ne sont pas acceptées pour participer à cette épreuve.
Il appartient à chaque concurrent de vérifier l'état de son inscription sur le site protiming via le lien reçu dans le mail de confirmation d'inscription.

Transfert d'inscription et bourse au dossards

Tout engagement est ferme, définitif et nominative. Le transfert ou la revente de dossard en dehors de la plateforme oficielle est strictement interdit.

Toutefois, afin de pallier à l'imprévus, l'organisation met à disposition **une bourse aux dossards officielle et sécurisée** via son partenaire d'inscription www.protiming.fr

- **Pour le vendeur :** Le coureur ne pouvant plus participer peut remettre son dossard en vente directement depuis son espace personnel jusqu'au Dimanche 14 mars 2027. Le remboursement (hors frais de gestion) interviendra uniquement si un acheteur reprend le dossard.

- **Pour l'acheteur :** L'achat se fait exclusivement sur la plateforme officielle, dans la limite des dossards remis en circulation et selon les tariffs en vigueur. Le nouvel inscrit devra fournir ses propres justificatifs médicaux requis par le present réglement. Fermeture de la bourse aux dossards le Mercredi 17 mars 2027 à 12h.

Art 6. ATHLETES EN SITUATION DE HANDICAP

Athlète déficient visuel :

L'athlète non voyant ou mal voyant et son guide sont indissociables. L'athlète ne peut bénéficier que d'un seul guide. Seul l'athlète se verra attribuer un dossard doté d'une puce, le guide se verra attribuer un dossard sans puce. Le guide devra être identifié comme tel, par une inscription «GUIDE» sur sa chasuble de couleur vive et repérable.

Athlète en fauteuil et joëlettes :

Le parcours du 10 Kms proposé n'étant pas une course en ligne et étant sur deux boucles, les athlètes en fauteuils ne sont pas autorisés à concourir pour des raisons de sécurité.

Art 7. DEPART/ARRIVEE et SAS DE DEPART

Le depart :

- 10 km est donné place Louvain, au début de l'avenue Albert 1er
- 5 km est donné boulevard Louis Renault

Arrivée : Stade Alain MIMOUN

Lors de l'inscription, les coureurs ont la possibilité de choisir leur SAS de depart. Pour bénéficier de l'entrée en SAS élite, préférentiel et performance, le coureur devra justifier de sa performance sur une course labellisée FFA de la même distance, ou d'un justificative de performance équivalente sur 10km, semi-marathon ou marathon labelisé réalisé depuis 1 an à la date de la course.

Le coureur devra télécharger lors de son inscription son justificative de temps. L'organisteur procédera à la verification et attribuera le SAS correspondant.

Aucun SAS ni changement de SAS ne sera accordé le jour de la course.

SAS DE DEPART DU 10KM

SAS	HOMMES	FEMMES
ELITE	-32'	-35'
PREFERENTIEL	-35'	-37'
PERFORMANCE	-38'	-40'
GRAND PUBLIC	38' et +	40' et +

SAS DE DEPART DU 5 KM

SAS	HOMMES	FEMMES
ELITE	-15’	-17’30’’
PREFERENTIEL	-16’30’’	-18’30’’
PERFORMANCE	-18’	-20’
GRAND PUBLIC	18’ et +	20’ et +

Art 8. REMISE DES DOSSARDS

Aucun dossard ne sera donné si le dossier d’inscription n’est pas à jour, même si le paiement de droit d’inscription a bien été effectué.

Le retrait se fera sur presentation d’une piece d’identité.

- **Le samedi 20 mars** chez notre partenaire **intersport Chambourcy** de 14h à 18h
- **Le Dimanche 21 mars** à partir de 08h00 au gymnase du stade Alain Mimoun – AUBERGENVILLE jusqu’a 30 min avant le depart.

Merci de privilégié le retrait le samedi et de prévoir 4 épingles

Art 9. REGLES POUR LES DOSSARDS

Sous peine de disqualification

- Le dossard fourni par l’organisation doit être porté sur la poitrine et entièrement visible durant toute la course
- Le dossard ne doit pas être plié, coupé ou obstrué de quelque manière que ce soit.

Le dossard est équipe d’une puce électronique, qui est initialisée automatiquement sur la ligne de depart. Pour que le temps soit crédité à l’arrivée, le concurrent doit courrir l’intégralité du parcours sur la chaussée et franchir les points de contrôle intermédiaiaires.

Les dossards hommes et femmes seront distinctifs.

Art 11. RECOMPENSES

Remise des prix après chaque course.

Primes non cumulables et présence podium obligatoire

10km : Prime de 500 € pour le record homme (28”34) et femme (32”15).

5km : Prime de 250 € pour le record homme (14’40) et femme (16’44).

MONTANT DES PRIMES DISTRIBUEES AUX ATHLETES	10 KM	5 KM
1er H/F	300€	150€
2ème H/F	200€	100€
3ème H/F	150€	75€

Coupes aux vainqueurs (hommes et femmes) de chaque catégorie (cadets, juniors, espoirs, seniors, masters 0 à 6)

200 € pour le 10km, 100€ pour le 5km et une coupe à la 1ère équipe Hommes et femmes (sur 4 athlètes du même club)

Trophé pour le club le plus représenté.

Art 12. RESULTATS

Les résultats complets seront affichés à l'arrivée de la course.

Ils seront consultables sur les sites https://www.c2a-athletisme.com/ et https://protiming.fr/

Art 13. ACCES

Par route : accès par l'Autoroute A13 - Sortie n°9 Flins-Aubergenville - Accès fléché.

Parking gratuit : près du stade Alain Mimoun quartier d'Elisabethville.

Par transport en commun : Gare d'Aubergenville (Ligne J -St Lazare - Mantes la Jolie) à 500m du départ.

Art 14. POSTE DE RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement sera installé au 5ème kilomètre ainsi qu'à l'arrivée.

Art 15. DOUCHES

Des douches seront disponibles au gymnase

Art 16 . CONSIGNES

Des consignes seront disponibles au gymnase de 8h à 12h45

Art 17. ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile.

Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer individuellement.

Art 18. ACCOMPAGNATEUR

Tout accompagnateur, notamment à pied, à bicyclette ou en roller, est interdit sous peine de disqualification.

Art 19. INAPTITUDE

Les services médicaux d'urgence et l'organisation seront habilités à mettre hors de course tout concurrent(e) paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Art 20. SECURITE/SURETE

Elle est assurée par : Police Municipale, 1 Médecin, Secouristes et Signaleurs.

La route emprunté est fermé à la circulation.

EN APPLICATION DU PLAN VIGIPIRATE, DES MESURES DE SECURITE POURRONT ETRE APPLIQUEES POUVANT ENTRAINER DES CONTRAINTES SUPPLEMENTAIRES.

Art 21. ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'association se réserve le droit d'annuler la course à pied sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 22. ABANDON DE COURSE

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard pucé à l'arrivée.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, mais une bourse aux dossards est propose sur le site www.protimong.fr. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 23. ACCEPTATION REGLEMENT

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Art 24. DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent reconnait et accepte que par le seul fait de son inscription, il s'engage à se soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de la course à pied : «La 41 ème foulée d'Aubergenville».

Il autorise les organisateurs de cette course, ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la course, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 25. C.N.I.L

Conformément à la loi informatique et libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs.

Art 26. RENSEIGNEMENTS

Sur le site du Club : https://www.c2a-athletisme.com/

Par mail : c2a.contact78@gmail.com

Par téléphone : 06 95 96 59 17